



Provence-Alpes-Côte d'Azur



cget



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne

Fonds européen de développement régional (FEDER)

## Journée de lancement du POIA 2014-2020

# GIRN

19 février 2015, Marseille

# Alpes

**Axe 3:**

**Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels**

V. Boudières, Co-directeur du PARN



*Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels*



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne

Fonds européen de développement régional (FEDER)

## Sommaire:

- **Bref bilan de l'Axe 2 : Gérer les Risques Naturels : « l'opération Sites pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels dans les Alpes »** CIMA-POIA 2007-2013
- **Présentation de l'Axe 3 « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels »** POIA 2014-2020

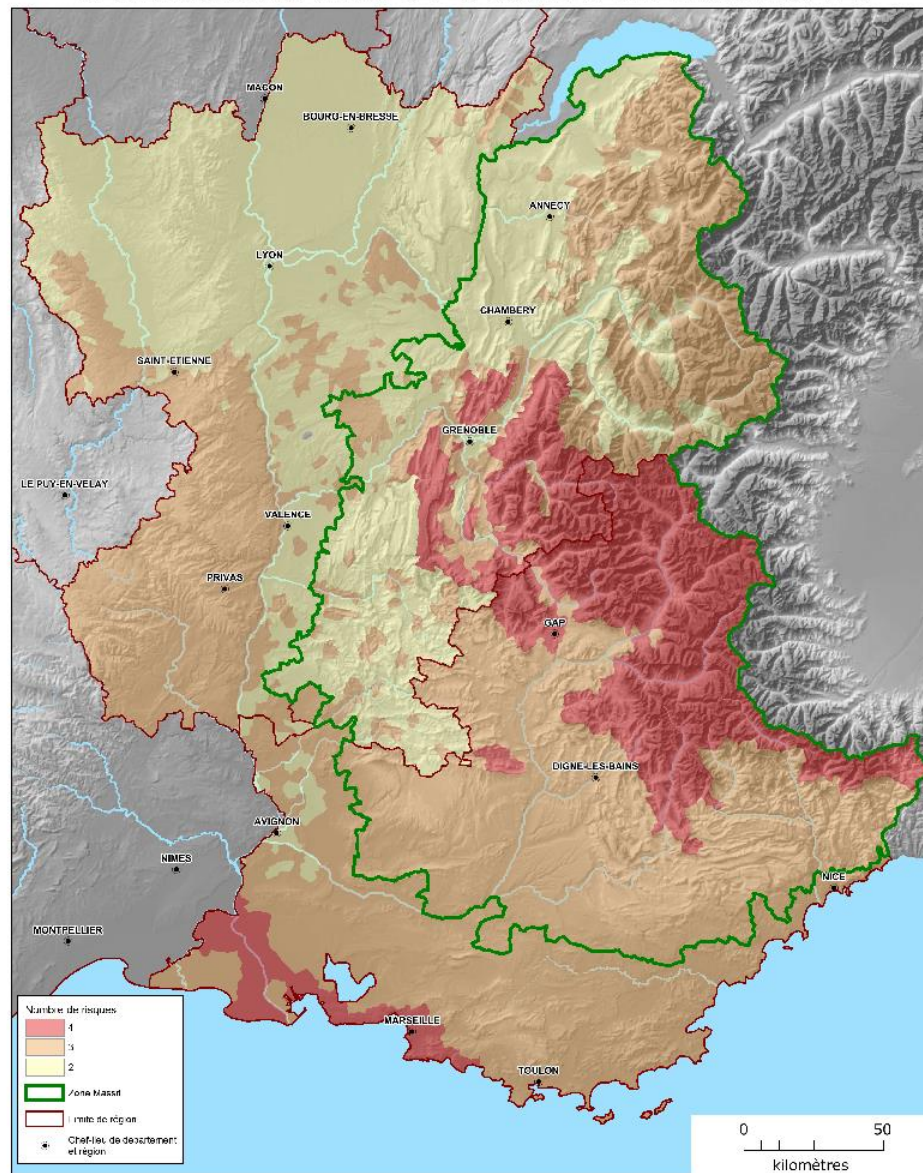


*Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche  
pour la Prévention des Risques Naturels*

## Éléments de contexte clés:

- Des **aléas gravitaires nombreux, complexes, intenses et rapides** (avalanche, crue torrentielle, glissement de terrain, chute de bloc, risque glaciaire, séisme, incendie) **sensibles aux changements climatiques**
- Des **vulnérabilités diversifiées, systémiques et à forte valeur ajoutée** (tourismes, agriculture, mobilité-accessibilité, ...)
- L'ensemble des communes du massif alpin français soumis à au moins **2 risques naturels** (source MEDDE).
- 160 000 habitants vivent dans une des 151 communes soumises à au moins **5 risques naturels** (source MEDDE).
- Impacts couteux:** massif Pyrénéen (2013): en 48h, 500 millions d'euros de dommage

NOMBRE DE RISQUES NATURELS PAR COMMUNES  
DES REGIONS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET RHÔNE-ALPES

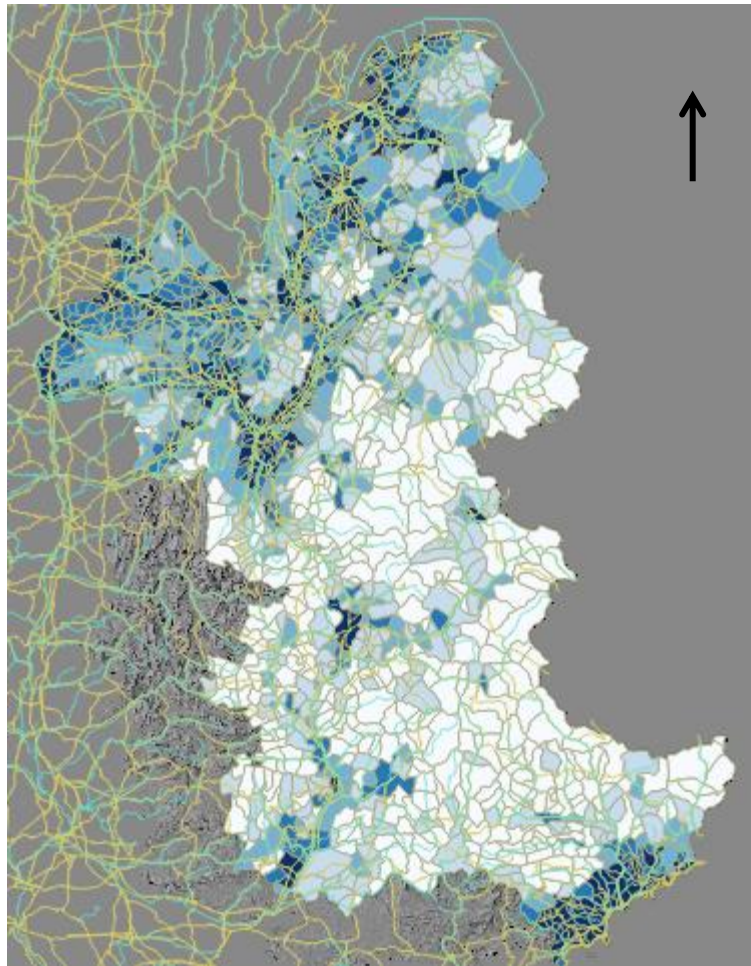


Les risques naturels se classent en 5 types :  
- Inondations, crues de rivières, crues exceptionnelles, submersions maritimes, tsunamis, écoulements de boue et de boues.  
- Les inondations car elles ont le plus grand nombre de victimes.  
- Les mouvements de terrain, glissements, effondrements, chutes de blocs, tassements et fissures et autres phénomènes liés à la stabilité des sols.

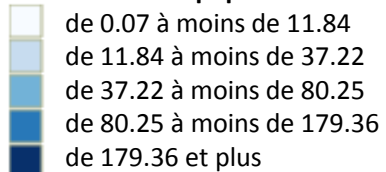
Source :  
Bris, COMPRE, PIRELLI,  
Institut Géographique National (IGN),  
Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur  
DIREC3RS, Octobre 2014



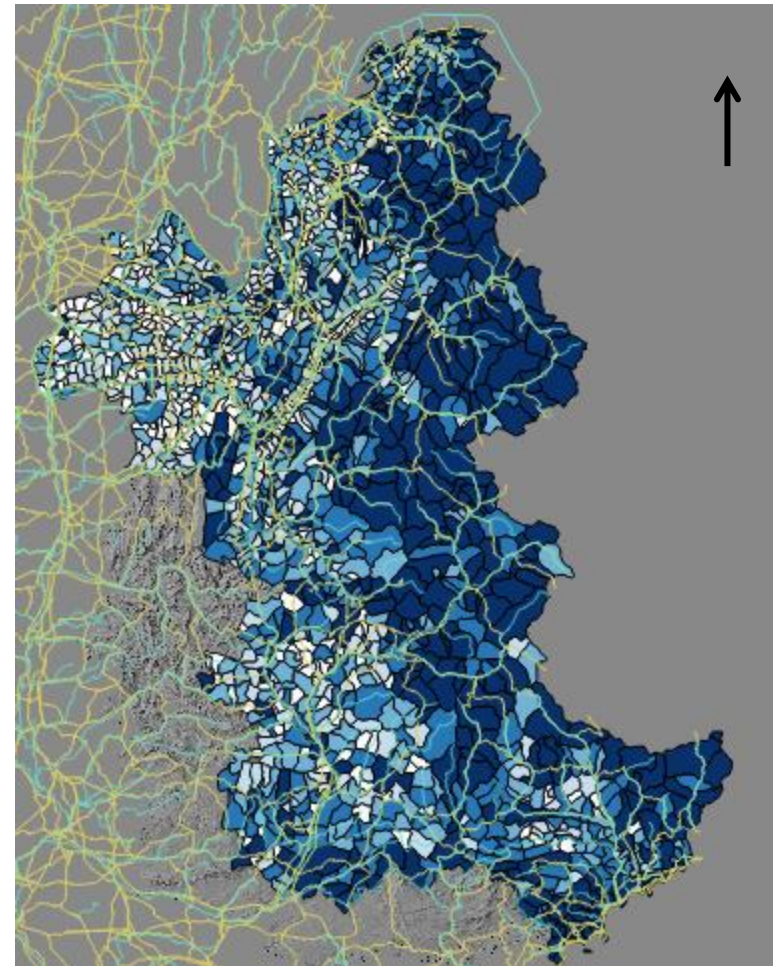
## Densité démographique du massif alpin



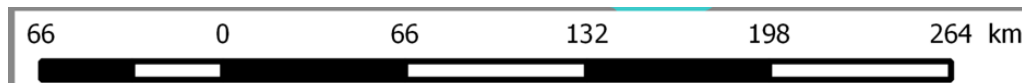
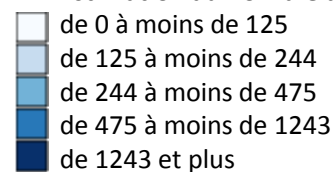
Densité de population en 2010 (Habitants/Km2) (source INSEE)



## Densité touristique du massif alpin



Estimation du nombre de lits touristiques en 2003 (source: SIDDT Irstea)





Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne**

Fonds européen de développement régional (FEDER)

## **Bilan de l'Axe 2 : « Gérer les Risques Naturels »**

# **« Opération Sites pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels dans les Alpes »**

**CIMA-POIA 2007-2013**



***Pôle Alpin d'Études et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels***

# Opération interrégionale CIMA POIA

« Sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes »

**CIMA: Mesure 3: La protection contre les risques naturels**

**POIA: Axe 2: Gérer les risques naturels**

## Objectifs de l'expérimentation :

- Passer de l'illusion du risque "0" à la **résilience territoriale**
- Renforcer **l'intégration des temps de gestion** (prévention, crise, retour d'expérience, reconstruction) au niveau des territoires
- Développer **une gouvernance des risques à l'échelle pluri-communale** (vallée, intercommunalité)
- Renforcer les **capacités des territoires et des décideurs** dans la prise en compte de ces risques

### 1) Territoires actifs sur la programmation 2007-2013 :

- La Maurienne (RA)
- Le Grand Briançonnais (PACA)
- Les Baronnies Provençales (RA et PACA)
- Bourg Saint Maurice-les Arcs (RA) (jusqu'en 2010)
- Arlysère (RA) (jusqu'en 2012)



### 2) Une plateforme de capitalisation:

<http://www.risknat.org/girn/>

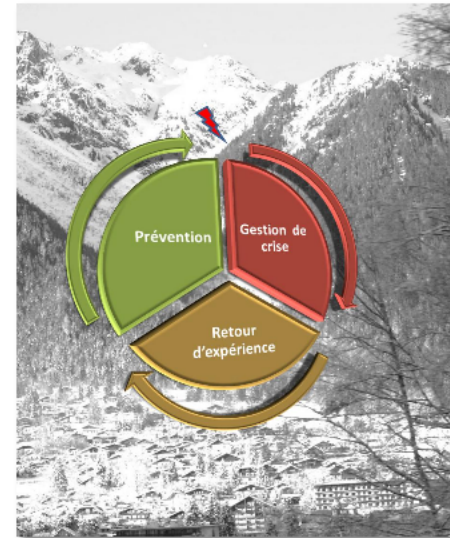


## Opération interrégionale Gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes Expérimentation sur sites pilotes (2009-2013)

L'opération interrégionale « Sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes » s'est déroulée de septembre 2009 à décembre 2013 dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA - mesure 3) et du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA - axe 2), avec le soutien des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, de l'Union Européenne (fonds FEDER) et de la DATAR.

Sur sites pilotes, cette opération expérimentale vise le développement d'approches de « gestion intégrées » des risques naturels en montagne. La démarche intégrée vise à compléter l'approche classique des risques naturels autant sur un plan technique, organisationnel que territorial en permettant l'émergence de dynamiques locales nouvelles sur les risques naturels co-construites avec les acteurs des territoires de montagnes.

Sur les 4 années effectives de l'opération et à l'échelle interrégionale du Massif, 5 territoires alpins (d'échelle communale et intercommunale) se sont engagés dans l'opération. Ces dynamiques se sont déployées au travers de plus de 10 projets locaux portés par les sites, pour un total de plus de 130 communes du massif alpin concernées.





Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne

Fonds européen de développement régional (FEDER)

## Présentation de l' Axe 3 du POIA 2014-2020

**« Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels »**

**Budget: 5 millions d'€ (15% du budget POIA)**

**Objectif spécifique 4 :**

**« Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif »**

**Lexique:**

- ❖ **GIRN: Gestion Intégrée des Risques Naturels**
- ❖ **TAGIRN: : Territoire Alpin de GIRN**



*Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels*



## **CONTENU** de l' Axe 3 du POIA 2014-2020

### « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels »

Description des actions à soutenir :

#### 1) Actions de mise en œuvre des démarches locales de GIRN

- ✓ **Type de bénéficiaires** : Collectivités et structures publiques porteuses d'une démarche TAGIRN ou associée (démarche concertée avec diagnostic et gouvernance de risque locale)
- ✓ **Dépenses éligibles** : Dépense d'ingénierie, investissement immatériel, dépense d'équipement

#### 2) Actions interrégionales d'animation, de sensibilisation et de mise en réseau pour une meilleure gestion des risques naturels

- ✓ **Type de bénéficiaires** : Collectivités et structures publiques, associations interrégionales agissant dans le domaine de l'animation, de la sensibilisation à la montagne et/ou de la connaissance sur les risques en montagne
- ✓ **Dépenses éligibles** : Investissements immatériels et dépenses d'ingénierie et frais d'animation

#### 3) Projets de recherche-action visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisations au sein des politiques locales de gestion des risques naturels de montagne

- ✓ **Type de bénéficiaires** : Collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, syndicats mixtes, établissements et sociétés publics, associations, universités, GIS, EPST.
- ✓ **Dépenses éligibles** : Investissements immatériels et dépenses d'ingénierie et d'équipement nécessaires à la réalisation des projets

# OBJECTIF de Programmation de l' Axe 3 du POIA 2014-2020

## « Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels »

- **Résultats attendus :**

Développement quantitatif et qualitatif de la GIRN sur le territoire alpin (TAGIRN)

- **Indicateur de résultat retenu :**

Taux de la population concernée par une démarche de GIRN

- **Valeurs retenues:**

- ❖ Valeur de référence : **7%** (2014) : **3 TAGIRN actifs** (186 000 personnes concernées)

- ❖ Valeur cible : **14,4%** (2023) : **10 TAGIRN actifs** (372 000 personnes concernées)

## **INELIGIBILITE** de l' Axe 3 du POIA 2014-2020

« Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels »

### **Actions inéligibles :**

- ✓ Les dépenses participant de la réalisation de documents règlementaires (Plans de Prévention des Risques, Plans Communaux de Sauvegarde ...)
- ✓ Les investissements visant la réalisation de travaux et d'ouvrages de protection contre les risques naturels



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rhône-Alpes Région



cget



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne

Fonds européen de développement régional (FEDER)

## **PRINCIPES directeurs de l' Axe 3 du POIA 2014-2020**

### **« Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels »**

#### **1) Les TAGIRN (Territoires Alpains de Gestion Intégrées des Risques Naturels) seront sélectionnés sur la base des principes suivant :**

- ✓ L'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de GIRN, s'appuyant sur la réalisation de diagnostics sur les pratiques territoriales de gestion des risques ;
- ✓ La mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle, à travers des plans d'actions locaux intégrant la prévention en termes d'aménagement du territoire, la sauvegarde des populations et le développement ou l'entretien de la culture locale du risque ;
- ✓ L'émergence d'une dynamique GIRN multirisque et intercommunale, à l'échelle des bassins de risques ;
- ✓ L'implication forte d'un binôme politique (élu local) / technique (animateur GIRN) pour piloter la mise en œuvre de la démarche territoriale ;
- ✓ L'animation d'une gouvernance des risques territorialisée sur la base d'actions concertées et participatives. Sera privilégié la démonstration d'un lien avec la gouvernance existante dans le cadre des Espaces Valléens et autres stratégies territoriales répondant aux objectifs du POIA;
- ✓ Un lien fort et étroit avec les dynamiques scientifiques, qui peuvent être sources de connaissances méthodologiques et d'aide à la décision.

#### **2) Les projets de recherche-action éligibles devront :**

- ✓ Etre ancrés sur les préoccupations gestionnelles et opérationnelles, notamment des TAGIRN (recherche académique seule non éligible) : partenariat hybride
- ✓ Contribuer à améliorer la GIRN (ancrage territoriale sur TAGIRN, ou autres territoires avec fort potentiel de transfert des résultats)
- ✓ Etre compatibles avec le PNACC



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne

Fonds européen de développement régional (FEDER)

## Journée de lancement du POIA 2014-2020

**GIRN**  
Alpes

19 février 2015, Marseille

# Merci

V. Boudières, Co-directeur du PARN



*Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche  
pour la Prévention des Risques Naturels*